

Abri vélos Aréa



L'abri vélos **Aréa** est une solution de stationnement **sécurisée, esthétique et durable**, idéale pour les **collectivités**, entreprises, établissements scolaires ou sites tertiaires. Son design moderne associe une **structure acier** à des **parois vitrées**, pour une intégration soignée dans tout type d'environnement : centre-ville, parking d'entreprise, zone d'activités ou campus.

Conçu pour encourager l'usage du vélo, l'abri Aréa permet de **protéger les cycles des intempéries** tout en conservant une excellente visibilité grâce au **verre trempé sécurit (6 mm)**. Cette transparence renforce la sécurité en limitant les zones cachées et en facilitant le contrôle visuel des vélos stationnés.

La structure est composée de **6 poteaux**, longerons et traverses en **tube carré 70 x 70 mm**, avec **galvanisation + thermolaquage (teinte RAL au choix)**. La toiture est réalisée en **polycarbonate anti-UV (ép. 6 mm)**, conçue pour résister durablement aux conditions extérieures. Les **chêneaux intégrés dans les poteaux** assurent une évacuation discrète et efficace des eaux pluviales, contribuant à la propreté de la zone d'implantation.

En version standard, l'abri Aréa mesure **5,00 x 2,50 x 2,70 m** et peut recevoir jusqu'à **10 emplacements vélos**, selon les équipements choisis : **herses à vélos** ou **arceaux individuels**. Il est également disponible en version personnalisée (dimensions et options).

L'abri Aréa bénéficie d'une **garantie antirouille 10 ans** sur la structure, pour un stationnement vélo fiable et pérenne.

FICHE TECHNIQUE

DIMENSIONS L*I*h	Base : 5 x 2,5 x 2,7m
CONSTRUCTION / STRUCTURE	5 Poteaux, longerons et traverses tube carré 70 x 70mm Arceaux de toiture tôle galva Couverture polycarbonate traité anti-UV ép. 6mm Verre trempé sécurit 6mm Hères à vélos ou arceaux individuels en option Pieds réglables Évacuation des EP dans les poteaux Finition galvanisé et thermolaqué (Ral au choix)
DURABILITÉ	Résistance aux vents violents (jusqu'à 130 km/h) conditionnée par le choix de l'épaisseur des matériaux. Garantie antirouille pour la structure métallique : 10 ans Garantie de 2 ans pour les peintures, quincaillerie et visserie.
Prérequis	L'abri doit être installée sur une dalle béton ou enrobé conçue et réalisée par le maître d'ouvrage avec une déclivité faible pour l'évacuation des eaux de pluies.

Projet sur mesure : demander votre devis